

passer à entrer au Canada et qui appartiennent à des organismes canadiens comme des Églises et d'autres types d'organismes, quel amendement pourrait-il suggérer à ce projet de loi qui va refléter l'esprit qu'il a annoncé?

**M. Jourdenais:** Monsieur le Président, en réponse au cher député, j'ai mentionné dans mon discours tout à l'heure qu'il y avait un article, c'était l'article 9, je pense, qui devrait être amendé pour protéger justement les gens d'Église, ceux qui vivent ici, les Canadiens. J'ai dit tout à l'heure dans mon discours que j'avais étudié le projet de loi cette nuit. Croyez-moi, c'est vrai parce que j'ai été très occupé hier, et je n'ai pas pu en prendre connaissance. Je crois que l'idée du projet de loi C-84, j'imagine que c'est celui auquel vous vous référez, était nécessaire et il est nécessaire qu'il vienne en application justement pour empêcher ceux qui profitent de l'occasion d'une loi qui a été faite en 1976 et, malheureusement, n'était pas pour les années 1987. Je pense que ce projet de loi C-84 va aller de pair avec le projet de loi C-55, et le seul endroit où je vois qu'on pourrait faire un amendement, c'est à l'article 9. Donc, je laisse l'article 2, vous m'avez dit, si je me souviens bien du chiffre en partant, 95.1.

[Traduction]

**M. Marchi:** Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de La Prairie (M. Jourdenais) qui est aussi l'éminent président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je voudrais en outre lui exprimer toute notre gratitude. Le député avait non seulement raison dans ce qu'il a dit à la Chambre des communes cet après-midi, mais il a en outre eu le courage de ses convictions et de défendre la justice et le bien, bien qu'il soit ministériel.

La Chambre se souviendra de ses propos. Les Canadiens qui suivent les délibérations de la Chambre des communes ces jours-ci ne les oublieront pas non plus. Ils comprendront que si tous les députés de tous les côtés voudraient mettre un terme aux abus, ce sont aussi des députés, même les ministériels, qui souhaitent adopter une mesure législative juste.

Aussi, je pense que le député a rendu un fier service à la Chambre et qu'il a favorisé l'adoption d'une politique progressiste en matière d'immigration; j'apprécierais qu'il continue à nous aider.

Durant les dernières minutes du débat d'aujourd'hui, compte tenu du fait qu'il a exprimé certaines inquiétudes et parlé en détail de certains amendements au projet de loi C-84, et qu'il a déclaré que ce projet de loi allait de pair avec le projet de loi C-55, il pourrait peut-être faire certains commentaires sur ce dernier, pour nous permettre d'avoir un ensemble qui reflète vraiment l'état d'esprit dans lequel les Canadiens essaient de régler les problèmes de réfugiés et d'immigration depuis 15 ou 20 ans.

● (1700)

[Français]

**M. Jourdenais:** Pour répondre et remercier l'honorable député de m'avoir fait des compliments qu'il n'était pas nécessaire de faire, j'ai agi simplement, premièrement, comme un

### Le crime organisé

homme, un humain. J'ai agi selon ma conscience. Depuis que je suis ici, j'ai toujours fait la même chose, et je profite aussi de l'occasion pour remercier mon parti parce que justement on me permet quand même de m'exprimer même si je ne vais pas 100 p. 100 selon sa volonté et ses dires.

Pour ce qui est des amendements au projet de loi C-55, j'ai une minute à peu près, je n'aurai pas le temps de vous le dire, mon cher député, mais vous êtes au courant qu'il y en a plusieurs parce qu'on en a déjà discuté. Il y en a simplement un, pour attirer votre curiosité, c'est le *prescreening test*. On en discutera lors du débat du projet de loi C-55.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

### LE CRIME ORGANISÉ

#### L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 mai 1987, de la motion de M<sup>lle</sup> Nicholson:

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer une Commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada et dont le rapport devrait contenir des observations et des recommandations sur:

1. l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires;
2. l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne;
3. les mesures prises par les autorités d'autres pays afin d'enquêter sur les activités du crime organisé et de les restreindre;
4. des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et d'attribuer les fruits des activités du crime organisé;
5. des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats; et
6. des lignes directrices possibles que pourraient suivre les organismes d'exécution de la loi lorsqu'ils ont affaire à des gens prêts à témoigner contre le crime organisé, ainsi que de l'amendement de M. Kaplan (p.5709).

**M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, je me propose de parler pendant quelques instants du crime organisé et de cette partie de la motion M-44 qui propose à la Chambre d'instituer une Commission royale qui ferait enquête et formulerait des recommandations sur des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et de confisquer les fruits des activités du crime organisé.

J'aimerais d'abord, monsieur le Président, féliciter madame la députée de Trinity (M<sup>me</sup> Nicholson) de l'intérêt qu'elle porte à cette question. Tous ici comprennent certainement jusqu'à quel point il est important pour la société que nos lois prévoient la confiscation des produits de la criminalité.